

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Evaluation des politiques publiques et études	249

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants, L4311-1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU les programmes opérationnels européens FEDER-FSE et le programme de développement rural régional FEADER, pour la période 2014-2020, et les plans d'évaluation subséquents adoptés,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 20 000 euros d'autorisations d'engagement et de 450 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°249 : « Evaluation des politiques publiques et études ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs